

AR Prefecture

063-216303537-20240717-2024_07_17-DE
Reçu le 18/07/2024

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 9
- votants 9
- absents 1
- exclus 0

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 17 juillet à 20 h 00

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 10 juillet 2024
Date d'affichage : 10 juillet 2024

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absent : BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 24 - 2024

Travaux Eglise tranche 3 : choix de l'entreprise NAILLER

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération 11-2024 du 1^{er} Mars 2024 l'entreprise BOURGEOIS a été juridiquement considérée comme étant défaillante.

Le Maître d'œuvre, A.C.A. Architectes & Associés, propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise SAS MAURICE NAILLER, 32 rue Jules Verne – 63100 Clermont-Ferrand, entreprise de charpente et de couverture spécialisée dans la restauration de bâtis anciens.

L'entrepreneur a fourni tous les documents nécessaires lors de l'établissement de son offre, qui se décompose ainsi :

	Montant H.T.	TVA 20 %	MONTANT TTC
Lot couverture	126 769.06 €	25 353.81 €	152 122.87 €
Lot charpente	9 845.98 €	1 969.20 €	11 815.18 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'attribution de ce marché.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 18 juillet 2024
et publication ou notification du 18 juillet 2024

Le Maire
Chantal DESGEORGES

